

Bilan du conseil municipal du 30/01/2023

*Élus du groupe de la minorité
du Conseil Municipal de Saint-Brieuc*

Le conseil municipal du 30 janvier 2023 a été consacré pour l'essentiel, au débat d'orientation budgétaire.

En ouverture, nous avons **rendu un hommage à Patrick RAULT, ancien conseiller municipal** et homme engagé pour ses idées et pour sa ville principalement dans le domaine de la santé.

1) Sur le débat d'orientation budgétaire, la majorité a fait état de ses choix politiques et indique qu'elle a décidé d'opter pour une « autre trajectoire budgétaire » qu'elle aurait décidé de mettre en place depuis son arrivée au conseil municipal. Cette trajectoire n'est en fait pas différente de celle de la précédente mandature puisqu'il s'agit de maintenir, voire de développer l'épargne nette, c'est à dire de dégager le maximum de crédits de fonctionnement pour financer les investissements. Pour cela, il existe 2 leviers que sont la maîtrise des dépenses et l'augmentation des recettes de fonctionnement. Que constate-t-on ?

S'agissant des dépenses de fonctionnement, dont les dépenses de personnel qui en représentent la part essentielle, elles progressent. La charge de la dette progresse également ; quant aux recettes de fonctionnement, elles progressent mais c'est grâce aux droits de mutation dont l'évolution ne dépend pas des décisions du conseil municipal mais du marché de l'immobilier sur la ville. On est donc dans un effet d'aubaine !

Quant aux dépenses de personnel, nous avons tout simplement repris les constatations de la Chambre régionale des comptes, sur le fait que la ville de Saint-Brieuc a une masse salariale qui représente 66% de ses dépenses totales, quand la moyenne des villes comparables est de 59% , cela fait un écart de 10%. **Il s'agit donc d'un point de vigilance qui a été soulevé par la chambre régionale des comptes et qui impose la prudence** dans les créations d'emplois. Nous n'avons jamais dit qu'il fallait supprimer 100 emplois à la ville de Saint-Brieuc, mais qu'il fallait à minima stabiliser la masse salariale, ce qui n'est pas prévu pour 2023, au contraire.

Parmi les autres dépenses, il y a la charge de la dette, celle-ci augmente de manière importante, bien que la majorité n'arrête pas de dire que la ville était trop endettée quand elle est arrivée à l'amairie. Pourtant, les chiffres sont là : En 2019, l'encours de la dette était de 45M€, en 2020 : 54M€, en 2021 : 60M€, en 2022 : 63.4 M€ et en 2023 elle sera de 66.9 M€ ... 69M€ sont prévus pour 2024 prévus en 2024.

Nous ne voyons pas comment dans ces conditions, la municipalité actuelle va faire ce qu'elle dit, c'est à dire reconstituer des marges de manœuvre en diminuant les dépenses et en augmentant les recettes, ou alors il faudra augmenter les impôts.

Au total, les marges de manœuvre espérées ne seront malheureusement pas rétablies comme la majorité l'indique.

Le débat d'orientation budgétaire fait l'impasse sur les actions concrètes à mettre en œuvre pour dégager des marges de manœuvre. Le discours est long et semble techniquement maîtrisé, en réalité la tendance est à davantage de dépenses, sans véritable possibilité d'augmenter les recettes – sauf à espérer que le marché de l'immobilier continue de progresser sur Saint Briec ; on ne peut que le souhaiter dans l'intérêt des briochins, mais être espoir ne fait pas une politique budgétaire !

La seule solution, à moyen terme, pour augmenter les recettes de la ville, serait d'accueillir davantage de population disposant d'un pouvoir d'achat suffisant pour contribuer au développement économique et commercial et donc améliorer les recettes fiscales de la ville. Or pour l'instant, la population n'augmente pas et les mesures envisagées de réhabilitation de l'habitat ne sont pas d'un grand dynamisme. La municipalité a tardé à prendre les bonnes orientations. Il aura fallu attendre 3 ans pour que les outils adéquats soient mis en œuvre (création d'une foncière et mise en place d'une concession d'aménagement).

Sur le moyen terme, un travail constant et courageux doit être entrepris par les élus de la ville au sein de l'agglomération pour mieux répartir la pauvreté entre les communes. Pour l'instant, la ville de Saint-Briec a la population la plus pauvre à qui pourtant on réclame pourtant le plus. Il existe des outils tel que le Plan Local de l'Habitat et la loi SRU (répartition des logements sociaux), dont les objectifs ne sont remplis que par les seules villes de Saint-Briec et Ploufragan.

Au total et en résumé :

La situation financière de la ville sur le moyen terme pourrait se dégrader si la conjoncture immobilière en particulier devenait moins favorable.

L'encours de la dette de la ville progresse de 30 % entre 2020 et 2023.

La population de la ville ne se reconstitue pas suffisamment et en tout cas pas suffisamment avec des ménages à pouvoir d'achat plus important.

Enfin, le programme d'investissements, décrit dans le plan pluriannuel, ne sera pas réalisé puisque le taux de réalisation annuel des investissements ne dépasse pas 60 %.

Le programme actuel comporte donc des promesses qui ne pourront pas être tenues.

Quelques points particuliers méritent l'attention :

- Le niveau très important des études envisagées (80 000 € pour étudier l'aménagement de la place de la Résistance, 100 000 € pour étudier la restructuration de la Passerelle, 30 000 € pour le Musée, 50 000 € pour la maison du peuple et 50 000 € pour Cap Couleur, ce qui fait 310 000 € pour la seule année 2023 !)

Nous avons souligné que, si les études étaient importantes, elles ne devaient pas constituer un voile pour montrer que la ville prend en compte certains dossiers et

qu'elle attend le résultat des études pour se faire sa propre idée. Les études sont faites pour mettre en œuvre les objectifs politiques et non pas pour les préparer.

2) Nous avons interrogé le Maire sur son intention de supprimer le terrain de motocross à Douvenant, il nous a été répondu que le club de motocross avait été consulté et qu'un bilan allait être réalisé pour savoir si une cohabitation était possible avec le projet pour la vallée de Douvenant.

Nous n'avons donc pas eu de réponse précise.

3) S'agissant du projet qui doit remplacer le Trait d'Union (hébergement de nuit fermé en 2020 par la municipalité), le Maire a indiqué que le permis de construire du projet rue du moulin à papier était en phase d'instruction avec quelques obstacles. Le maire a assuré que le projet serait instruit dans les mêmes conditions que les autres permis.

4) A la question sur le retrait d'une caméra de vidéoprotection en centre ville, le Maire a confirmé qu'il ne changerait pas d'avis et que si on lui demandait de supprimer des caméras placées sur des immeubles privés il le ferait. Il considère que la seule solution pour prévenir et lutter contre la délinquance consiste à mettre des effectifs de police supplémentaires et surtout de travailler le volet social ; dont acte !

Pourtant, la dissuasion passive que constituent les équipements de vidéoprotection est reconnue dans toutes les villes comme étant efficace et indispensable. Qui croira que ce qui marche ailleurs ne peut pas marcher à Saint-Brieuc ? La réponse malheureusement est la suivante : **l'idéologie et le dogmatisme sont aveuglants.**